

# FÊTE DE LA MUSIQUE 2021

## FICHE D'INSCRIPTION

**A retourner au plus tard le 02 mai 2021 avec la charte de participation**

Par courriel au service Pôle Culturel : [Servicepoleculturel@saint-lys.fr](mailto:Servicepoleculturel@saint-lys.fr)

A l'accueil de la mairie ou de la médiathèque.

**Nom du groupe, de la formation :** .....

Nom, prénom du responsable : .....

Adresse : .....

Tel. mobile : .....

E -mail : .....

Site Internet, page Facebook ou YouTube.....

**Genre musical dominant :**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rock (et dérivés...)       | <input type="checkbox"/> Musiques du monde        | <input type="checkbox"/> Chanson française |
| <input type="checkbox"/> Ska/Reggae (et dérivés...) | <input type="checkbox"/> Musiques traditionnelles | <input type="checkbox"/> Jazz              |
| <input type="checkbox"/> Musiques électroniques     | <input type="checkbox"/> Rap                      | <input type="checkbox"/> musique classique |
| <input type="checkbox"/> Pop                        | <input type="checkbox"/> Autres : .....           |  |

**Votre groupe propose plutôt :**

- Des compositions       Des reprises       Les deux

**Durée du répertoire proposé** pour la Fête de la Musique : .....

Nom et prénom des membres de la formation	Date de naissance*	Instrument

\* Si l'un des membres du groupe est mineur, une autorisation parentale devra être jointe à cette fiche d'inscription.

Préciser si des musiciens jouent dans d'autres groupes pour la Fête de la Musique et lesquels :

.....

Le groupe s'est-il déjà produit en public ?  OUI  NON

Si oui, citer quelques références : .....

Disponibilités du groupe de 17h à 20h30 :

## Charte de participation

La commune de Saint-Lys organise des scènes ouvertes gratuites à tous les participants amateurs qui souhaitent y prendre part.

La présente charte fixe les conditions de participations dans l'esprit de cette grande fête : gratuité des concerts, démarche musicale, spontanéité, curiosité.

### 1) Les candidatures

Cet appel à candidature est ouvert à tous les musiciens, formation ou artistes saint-lysiens ou ayant des attaches sur la ville dans le cadre de ses activités culturelles.

La liste des artistes qui se produiront sur la scène sera établie par la ville de Saint-Lys, en fonction de plusieurs critères :

- Date de la demande
- Equilibre nécessaire des genres musicaux
- Nombre de demandes reçues

Les mineurs doivent obligatoirement fournir l'autorisation parentale jointe à la fiche de participation.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 02 mai 2021.

Le dossier complet devra être remis au service Pôle Culturel : [poleculturel@saint-lys.fr](mailto:poleculturel@saint-lys.fr)

### 2) Modalités d'organisation

Les candidats retenus se produiront en extérieur sur le domaine public à l'emplacement désigné par la ville. Les candidats se produiront gratuitement et ne bénéficieront d'aucun défraiement ou indemnité.

La Fête de la musique édition 2021 se déroulera le lundi 21 juin.

### 3) Engagements des groupes et musiciens sélectionnés

- Respecter le cadre de l'organisation mis en place par la ville, à savoir, le créneau horaire, le temps de diffusion ainsi que les conditions de sécurité des biens et des personnes telles qu'elles seront définies par la ville.
- S'abstenir de tous propos racistes, antisémites, homophobes, ou plus globalement qui constitueraient une incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d'origine, de leur ethnie ou absence d'ethnie, de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

### 4) Engagements de la ville

- La Ville assure la coordination de la manifestation ainsi que la réalisation et la diffusion du programme des concerts.

5) Modalité d'inscription

Documents à envoyer pour l'inscription :

- La fiche de candidature accompagnée des documents utiles,
- La charte de participation signée par l'ensemble des membres de la formation musicale,
- L'autorisation parentale pour les enfants mineurs.

6) Droits de diffusion des productions

Les candidats retenus s'engagent à autoriser, sans contrepartie, la ville de Saint-Lys à diffuser et éventuellement reproduire les photos et vidéo prises par elle au cours de la manifestation sur tout support dans le but d'en assurer la valorisation.

7) Annulation

Si pour des raisons externes ou internes, la Ville de Saint-Lys devait être amenée à annuler la Fête de la musique, sa responsabilité ne pourrait être engagée. L'annulation ne donnerait lieu à aucune indemnité.

8) **PLAN DE SCÈNE** détaillé (indiquer le positionnement des instruments, amplis, micros, retours, alimentation...)

**NOTA IMPORTANT** : Les besoins techniques des groupes seront pris en compte dans la mesure du possible (à préciser) :

.....  
.....

9) Engagement du candidat :

Je, soussigné(e) ..... représentant la formation, le groupe ou l'artiste..... atteste que l'ensemble des membres de l'équipe participante a pris connaissance de la présente charte de participation à la Fête de la musique organisée par la Ville de Saint-Lys et s'engage à en respecter les dispositions.

Fait à Saint-Lys, le

Signature(s)

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) Monsieur (*ou Madame*) .....

demeurant ..... et agissant en qualité de (*père ou*

*mère*), autorise mon fils (*ou ma fille*) ..... et demeurant à la même

adresse (*ou demeurant : .....*) à participer à la fête de la musique du 21 juin 2021 organisée par la ville de Saint-Lys.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.